

**Bon de commande médicaments 2022 à retourner
avec votre règlement avant le 07 mai 2022
à GDSA 22, Boite Postale 3, 22560 TREBEURDEN**

Important



Ce formulaire ne s'adresse qu'aux apiculteurs ayant réglé leur adhésion 2022. Dans le cas contraire, vous trouverez le formulaire d'adhésion sur le site du GDSA 22 (www.gdsa22.bzh). Il peut être adressé par courrier sur demande si vous n'avez pas internet.

N° Apiculteur :	NOM :	Prénom :
N° de TVA pour les apiculteurs professionnels :		
Adresse :		
Code Postal :	Commune :	
E-mail :	Cadre réservé au GDSA 22	
Tél fixe :	Saisie le :	par :
Tél mobile :	Facture n° 2022 -	

Cotisation supplémentaire suite à augmentation de votre cheptel (selon réglementation en vigueur)

vous aviez déclaré de 0 à 50 colonies		Cotisation	=	€
Et vous avez colonies supplémentaires	0,50€ x..... nb de colonies supplémentaires,			
vous aviez déclaré de 51 à 100 colonies				
Et vous avez colonies supplémentaires	0,30€ x..... nb de colonies supplémentaires,			
vous aviez déclaré de 101 à 300 colonies		Cotisation	=	€
Et vous avez colonies supplémentaires	0,20€ x..... nb de colonies supplémentaires,			
vous aviez déclaré plus de 300 colonies				
Et vous avez colonies supplémentaires	0,10€ x..... nb de colonies supplémentaires,			

Nous ne pouvons pas organiser de rassemblement pour la distribution des médicaments. Les médicaments APIVAR et APILIFE VAR vous seront envoyés par voie postale. Les autres médicaments et le fumigateur seront distribués par votre TSA de secteur.

TRAITEMENT PRIMAIRE fin de miellée	APIVAR	Sachet de 10 lanières pour 5 ruches	22,00 € x	=	€	
	APILIFE VAR	Prix pour 1 sachet = 3,70 €. Il faut 2 sachets pour traiter 1 ruche	3,70 € x	=	€	
	Quel que soit le nombre de sachets, veuillez ajouter 9€ pour recevoir vos médicaments APIVAR et APILIFE VAR par voie postale (colissimo)		9 €	=	€	
	FORMIC PRO	Boite de 2 sachets pour 2 Ruches	Pas d'envoi postal	19,90 € x	=	€
Boite de 10 sachets pour 10 Ruches		Pas d'envoi postal	75,80 € x	=	€	
TRAITEMENT SECONDAIRE période hivernale	API BIOXAL	Sachet de 35g pour 10 ruches par égouttement et 15 par sublimation	Pas d'envoi postal	19,80 € x	=	€
		sachet de 175g pour 50 ruches par égouttement et 75 par sublimation	Pas d'envoi postal	86,60 € x	=	€
		Sachet de 350g pour 100 ruches par égouttement et 150 par sublimation	Pas d'envoi postal	142,80 € x	=	€
	VARROMED	Flacon de 555 ml pour 12 ruches	Pas d'envoi postal	26,80 € x	=	€

Fumigateur Varroax pour le traitement secondaire par sublimation avec API BIOXAL Cet appareil fonctionne avec batterie 12V d'une capacité > 40 AH non fournie.	Prix Unitaire	135 € x.....	=	€
---	---------------	--------------	---	---

Vous recevrez votre facture par mail, si vous n'avez pas internet, ajoutez 1,30 € pour recevoir votre facture par voie postale (à conserver dans votre registre d'élevage).		1,30 €	=	€
--	--	--------	---	---

Banque :	Chèques N° (à l'ordre de GDSA 22) *	TOTAL	=	€
----------	--	--------------	---	---

*** Les apiculteurs professionnels souhaitant récupérer la TVA sur les médicaments, doivent rédiger le chèque à l'ordre de INNOVAL. Un second chèque à l'ordre de GDSA 22 pour les autres postes (cotisation, envoi postal facture, colissimo, fumigateur).**

Je m'engage à respecter le Plan Sanitaire d'Élevage (PSE) du GDSA 22 pour la lutte contre le Varroa en utilisant les médicaments avec AMM prescrits et délivrés par le vétérinaire du GDSA 22 et respecter leurs conditions d'utilisation.	Date et signature obligatoire **
---	---

**** Tout dossier incomplet et en particulier non signé sera renvoyé. Il ne pourra être traité que s'il est retourné avec une majoration de 1,30 € du chèque de règlement ou accompagné d'un timbre poste. Merci de respecter le travail des bénévoles.**